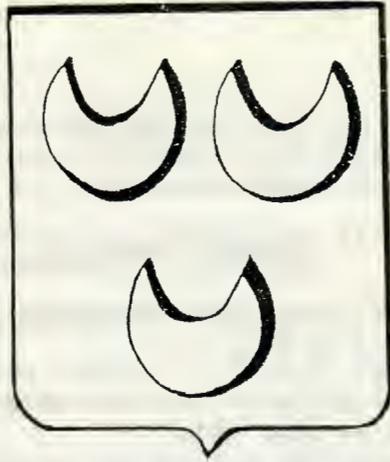


NUMERO .5.

DECEMBRE 1985.



FOREST



BULLETIN MUNICIPAL

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

L'Année 1985 s'achève. Plusieurs évènements l'ont marquée, en bien ou quelquefois en mal.

Nous garderons un bon souvenir des meilleurs, mais nous essaierons d'oublier les autres au plus vite.

Parmi les satisfactions, nous retiendrons l'ANIMATION du village qui se met en place grâce aux membres dévoués du COMITE d'ANIMATION CULTURELLE.

La BROCANTE est devenue, en deux années seulement, l'une des plus appréciées de la région et l'EXPOSITION qui l'accompagne attire un public averti.

Le spectacle de variétés du 8 mai, les jeux du 14 juillet, le passage du char fleuri ont connu un succès certain.

Pendant ce temps, des TRAVAUX IMPORTANTS se réalisaient : la seconde tranche d'assainissement, la construction d'un bloc sanitaire aux écoles, la réfection complète du secrétariat, la remise en état de quelques rues et ruelles.....

Depuis septembre, trois faits sont venus noircir cette fin d'année.

Un MOTO - CROSS fut interdit par le SOUS - PREFET parce-que les organisateurs n'acquittèrent pas les droits d'affiliation à la Fédération.

Puis arrivèrent les TAXES d'HABITATION qui provoquèrent quelques réclamations, pleinement justifiées pour certaines, inconvenantes pour d'autres.

En fin, quelques uns voulurent paralyser le village pour longtemps, en se servant de la TOUR.

Par trois fois, ces quelques personnes ont cherché à mettre en difficulté le CONSEIL MUNICIPAL de FOREST, très ouvertement ou plus discrètement.

Par trois fois, le Conseil s'est rassemblé et a condamné ces coups de force à une écrasante majorité.

Par trois fois, la population, informée, a pu se faire une opinion.

Nous trouvons normal qu'il y ait une OPPOSITION.
Mais nous trouvons dangereux que cette opposition s'exprime continuellement par des actions IRREFLECHIES.

Nous continuerons de conduire les Affaires Communales avec PRUDENCE , HONNETETE et REALISME.

Nous n'engagerons pas le village sur le chemin de l'AVENTURE.

La majorité des membres du Conseil éprouve certainement les mêmes sentiments.

Notre grand souci est de vous INFORMER objectivement ; et dorénavant, vous trouverez le résumé de chaque réunion de Conseil dans votre journal Municipal.

L'Année 1985 s'éloigne , l'année 1986 va apparaître.

Tous ensemble, Formons desVOEUX par NOTRE VILLAGE.

Un joyeux Noël et
Une excellente Année 1986
à chacune et à chacun
d'entre vous.



M. SANIEZ

CALENDRIER PROVISOIRE DES FETES POUR L'ANNEE 1986 .

- jeudi 8 mai (ascension) : spectacle de variétés.
organisé au profit du BAS, du Club des Aînés et de l'Ecole.
- 1^{ere} ducasse : 22 juin : attractions foraines - disco organisée
par la Municipalité.
- dimanche 13 juillet au soir : bal à l'accordéon et feu d'artifice.
- lundi 14 juillet : jeux divers (place - cafés).
- samedi 13 septembre : inauguration de l'exposition.
- dimanche 14 septembre : 3^e Brocante et exposition.
- samedi 11 octobre : soirée musicale (chorale et concert) .
- 2^{eme} ducasse : 12 octobre : attractions foraines - disco organisée
par les jeunes de FOREST.

Le Comité d'Animation Culturelle tente d'organiser une soirée théâtrale. La date n'est pas encore retenue. Vous serez prévenus dès que possible.

L'animation du village est une tâche ingrate mais combien exaltante. Le Comité d'Animation Culturelle y consacre beaucoup de son temps. Ses membres ne recherchent aucun profit personnel. Ils sont récompensés lorsque vous venez nombreux aux manifestations et surtout quand vous repartez contents.

----- M. SANIEZ

COMPOSITION du COMITE d'ANIMATION CULTURELLE :

Président : M. SANIEZ, Vice-Président : D. DUBOIS,
Secrétaire : J.M WANECQUE, Secrétaire Adjt : J. PRUVOT
Trésorier : D. KLUR, Trésorier Adjt : D. FONTAINE
Autres membres : M. AZAMBRE - R. BLOTTEAU - Chr. BLOTTIAUX -
M. BUQUET - P. LARDENOIS.



Le public durant l'inauguration

HISTOIRE DE FOREST

LES ECOLES

A toutes les époques, l'église a encouragé et favorisé l'étude des lettres et des sciences, et a pris l'initiative de l'enseignement populaire.

Au XVI^e siècle, le Concile de trente ordonna que les églises aient un maître choisi par l'Evêque pour enseigner gratuitement la grammaire aux clercs et aux autres écoliers pauvres.

En conséquence il s'éleva bientôt, jusque dans les humbles villages, une école dont la direction fut confiée à un homme de bonne conduite et d'un savoir suffisant ; le plus ordinairement, il remplissait en même temps les fonctions de clerc.

Le presbytère servit certainement de maison d'école, après la révolution et jusqu'en 1848. Les écoles de garçons et filles furent bâties vers 1847 ainsi que la Mairie et furent bénites le 21 février 1848.

En 1862 la Commune fit construire, à côté de l'école des filles, une salle d'asile (aujourd'hui transformée en secrétariat).

L'accroissement progressif de la population porta l'administration communale à faire aux écoles des agrandissements considérables. Elles n'avaient primitivement que le rez-de-chaussée, on résolut d'y ajouter un étage pour une 2^e classe et des mansardes pour chambre à coucher.

Les travaux commencèrent au printemps de 1882 et furent presque achevés à la fin de l'année.

En ce temps-là, les Communes avaient la liberté de choisir leurs instituteurs.

Avant la Révolution, les filles avaient leur école distincte. Depuis la Révolution jusqu'à 1834, l'école fut probablement mixte. A partir de cette date, jusqu'en 1847 dame Célestine LACOMBLEZ aidée par sa soeur dame Thérèse, donna l'enseignement aux jeunes filles dans différentes maisons du village.

Lorsque les écoles nouvellement construites furent sur le point d'être ouvertes, la municipalité demanda l'autorisation de tenir une école primaire élémentaire d'élèves externes, pour les communes de FOREST et CROIX.

Jusqu'en 1881 les Institutrices étaient des Soeurs. Après avoir voté le budget de 1882, le Conseil émet le voeu que les Institutrices congréganistes soient remplacées par des Institutrices laïques ainsi que pour la Directrice de l'asile et l'Instituteur adjoint.

ont signé : MM Louis ROBERT, J.Bte BRUYEZ, Xavier WATTREMEZ, Henri PETIT, Jules ELOIRE, Célestin BRIATTE, Antoine OBLED, Oscar BRIATTE, J.Bte ELOIRE, François DRUESNE, Achille PAYEN.

Absents au vote : Isidore LECOUCVEZ, Albéric DUMÉZ, Anselme SOUFFLET, Jules CAPPELIEZ, Jules RENAUD.

C'est en conséquence de ce vote. que l'école communale des filles de FOREST fut la première laïcisée du département.

Suite à cela il y eut un vent d'indignation et de protestations; redoutant un soulèvement, le Maire se hâta de faire appel à la gendarmerie.

Autrefois l'école était généralement gratuite pour les indigents. L'instituteur, qui était en même temps clerc de la paroisse, donnait donc gratuitement l'instruction aux enfants pauvres, moyennant une allocation en matière que lui assuraient les administrateurs des biens des pauvres. Quant aux familles riches ou aisées, elles payaient une rétribution de 0fr 75 c par mois pour chaque enfant.

Christian BLOTTIAUX.

REUNION DU CONSEIL EN DATE DU 19 JUILLET 1985

- 10 présents.

- Absents : A. BARBIEUX - R. RAVERDY - B. OBLED - A. LEDIEU - D. DUBOIS.

I Compte Administratif 1984 :

Le compte administratif est le bilan de l'année écoulée.

Le Conseil doit se prononcer sur la gestion du Maire.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité ; il ressort un excédent de clôture de 110.128,97 Francs (soit plus de 11 millions de centimes).

II Budget supplémentaire 1985 :

En utilisant l'excédent de la gestion 1984, le Conseil vote les travaux suivants :

- 1 - construction d'un bloc sanitaire aux écoles ; ce dernier remplacera les 2 blocs existants délabrés (le montant des réparations aurait été trop élevé).
- 2 - réfection complète du plancher pourri de la sacristie.
- 3 - construction d'une rampe de chaque côté de l'escalier de l'église.
- 4 - travaux au secrétariat de la Mairie : réfection de l'électricité et mise aux normes de sécurité, réfection du bas des murs, peinture et tapisserie.
- 5 - création d'un fossé et empiérement de la ruelle Camarade à OVILLERS . FOREST.

III Certificat d'urbanisme :

Le Conseil Municipal demande à la Direction de l'Équipement de redonner un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme présentée par Mr GERIN (2 lots de 20 ares chacun, à la sortie de FOREST vers MONTAY, à gauche.)

REUNION DU CONSEIL EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 1985

12 présents.

Absents : A. BARBIEUX, R. RAVERDY, L. DRUESNE.

I Certificat d'urbanisme :

Le Conseil demande à la D.D.E de donner un avis favorable à la demande présentée par Mr D. FONTAINE.

II Bilan brocante 1985 :

La Commune encaisse 4047 Francs (Nets).

III Travaux devant chez Mr Lucien DRUESNE :

Cette place est située à la fois sur les territoires de FOREST et de SOLESMES.

Le devis établi par la D.D.E s'élève à 50 357 Francs (plus de 5 millions de centimes).

A l'Unanimité, le Conseil décide de ne pas entreprendre ces travaux.

IV Réclamations concernant les impôts locaux :

Pour couper court à toutes sortes de bruits, il est décidé de PUBLIER :

1. La liste de toutes les taxes d'habitation (reproduite d'après la matrice cadastrale).
2. Un tableau comparatif de 50 taxes d'habitations avec l'évolution de 1981 à 1985.

Ces 2 documents ont été établis pour votre information ; ils sont à votre disposition au secrétariat (1 exemplaire par famille).

V Moto - cross du 15 septembre :

A l'Unanimité, les membres présents approuvent le Maire qui a rétabli la vérité sur cette affaire.

A l'Unanimité, les membres présents déplorent "la façon de faire" des organisateurs qui n'ont pas respecté les interdictions données par la Fédération, le Sous - Préfet et enfin la Gendarmerie.

La responsabilité de la Commune pouvait être recherchée en cas d'accident : le Maire avait donné une autorisation de buvette croyant à la légalité de cette manifestation.

REUNION DU CONSEIL EN DATE DU 8 NOVEMBRE 1985

12 présents

absents : R. RAVERDY - D. DUBOIS - J. PRUVOT.

1. Demande de Mr MACHU : offrir un vin d'honneur aux membres d'E. S. V. H.

Refus du Conseil.

2. Affaire de la Tour :

Considérant l'importance de cette affaire, un article est consacré entièrement à ce dossier.

3. Travaux au Club des Aînés :

Electricité, peinture et tapisserie en début d'année 86.

4. Création d'un club de danse :

- Un local est mis à la disposition des danseuses : grande salle du logement.

- Le Responsable : Didier KLUR.

- Il est demandé aux jeunes filles beaucoup de sérieux et de discipline.

5. Mini - Terrain mis à la disposition des jeunes :

- Ce petit terrain sera créé dans les 2 anciens jardins des logements de fonction.

- Il pourrait être mis à la disposition des jeunes.

- Là aussi beaucoup de sérieux et de discipline sont demandés.

- Le Responsable est : René BLOTTEAU.

6. Noël des enfants de l'école :

- Somme prévue 2000 Francs.

- Plus une coquille et une orange à chaque enfant.

7. Noël des Aînés :

- 58 colis seront distribués.

8. Travaux dans la Ruelle OBLED :

- Une largeur d'un mètre cinquante environ sera aménagée pour le passage des chariots de marchandises.

9. Location du logement de fonction :

- Par 8 voix (contre 4) , le Conseil décide de ne plus louer le logement de fonction.

10. Extension du réseau "éclairage public" :

- Par 9 voix (contre 3) , le Conseil décide de ne pas prolonger le réseau "éclairage public" jusqu'à la maison de Mr ARSA.

Coût des travaux : 8000 Francs.

REALISATIONS

- Construction d'un bloc sanitaire commun aux deux cours de l'école.
- Construction d'une rampe de chaque côté de l'escalier de l'église.
- 2^e tranche d'assainissement : rues ETHUIN, CLOEZ, OSCAR, d'AMERVAL (en partie), de l'Abreuvoir, de la place (en partie).
- Goudronnage et réfection des rues ETHUIN, CLOEZ, OSCAR, et de la place (en partie).
- Création d'un fossé et empierrement de la ruelle Camarade à OVILLERS - FOREST.
- Travaux au secrétariat : électricité, réfection du bas des murs, peinture et tapisserie (travaux effectués par le garde et les T.U.C).
- Réfection des peintures extérieures des bâtiments communaux, côté cour (travaux effectués par le garde et les T.U.C).
- Travaux de peinture : clôture du cimetière, monument aux morts, ... (travaux effectués par le garde et les T.U.C).

PROJETS

- Réfection du couloir du Club des Aînés (électricité, peinture, tapisserie).
- Mini - terrain de sports (anciens jardins de l'école).
- Réfection du plancher de la sacristie.
- Réfection partielle de la ruelle OBLED.
- Ordinateur à l'école (opération financée par l'Education Nationale).
- Consolidation de l'ancienne TOUR.

N.B : d'autres projets seront retenus lors du vote du Budget Primitif 86 ; ils vous seront communiqués dans le Bulletin n° 6 qui paraîtra en juin.

Proposition de Menu

- Paupiettes de Sole au Crabe -

Egouttez des miettes de crabe en boîte.
Répartissez-les sur des filets de sole.
Enroulez-les et rangez-les dans un plat à four.
Salez, poivrez, couvrez de vin blanc et faites cuire à four chaud
(thermostat : 7) 30 mn.

* Paupiettes de sole au crabe
* Dinde forcée
* Bûche glacée

- LA POPULATION DE FOREST -

Cette année, nous avons reconstruit la pyramide des âges de FOREST, comme nous l'avions fait en Octobre 1984.

L'intérêt de cette étude est de concrétiser l'évolution de notre population.

Les chiffres, qui figurent à droite de la pyramide, montrent les modifications par rapport aux classes d'âge de l'an dernier.

I) COMPARAISON :

- La classe de 0-10 ans a progressé de 4 unités, fait intéressant, surtout lorsqu'on relève le nombre de naissances de cette année : 15 naissances ont été déclarées.

Elles nous permettent d'obtenir un taux de natalité de 29 pour mille, le taux français n'est que de 15 pour mille.

Forest est un village qui, pour ce fait, va à contre courant de la tendance nationale. C'est un atout pour l'avenir.

- La classe de 10-20 ans a légèrement augmenté. Le départ des jeunes ne se fait pas encore sentir, alors que dans la classe de 20-30 ans, 3 unités sont en moins.

Cette classe est la plus difficile à fixer dans un village rural.

- Les autres classes d'âge reflètent les modifications habituelles de la population et sa mobilité (déménagement, arrivée, décès.).

- Notons la croissance de 9 unités des 30-40 ans qui assure un bon dynamisme et une population active importante.

- La classe des + 90 ans n'est plus représentée dans notre village.

- La population féminine (259) est encore supérieure à la population masculine (251) avec un écart qui se réduit légèrement, + 12 en 1984, + 8 en 1985 .

II) DYNAMISME OU NON ?

Par l'étude que nous venons de réaliser, nous avons envie de répondre oui, mais si ce n'était qu'une illusion?

Les chiffres du recensement, effectué par l'INSEE, révèlent une baisse continue de la population de Forest.

Elle calque l'évolution des communes rurales françaises jusqu'aux années 60 .

1891 : 1430 hab - 1911 : 1041 - 1921 : 907 hab - 1926 : 871 hab -
1931 : 836 hab.

Cette chute est provoquée par l'exode rural.

Dans les années 60 la population s'est maintenue à un niveau inférieur :

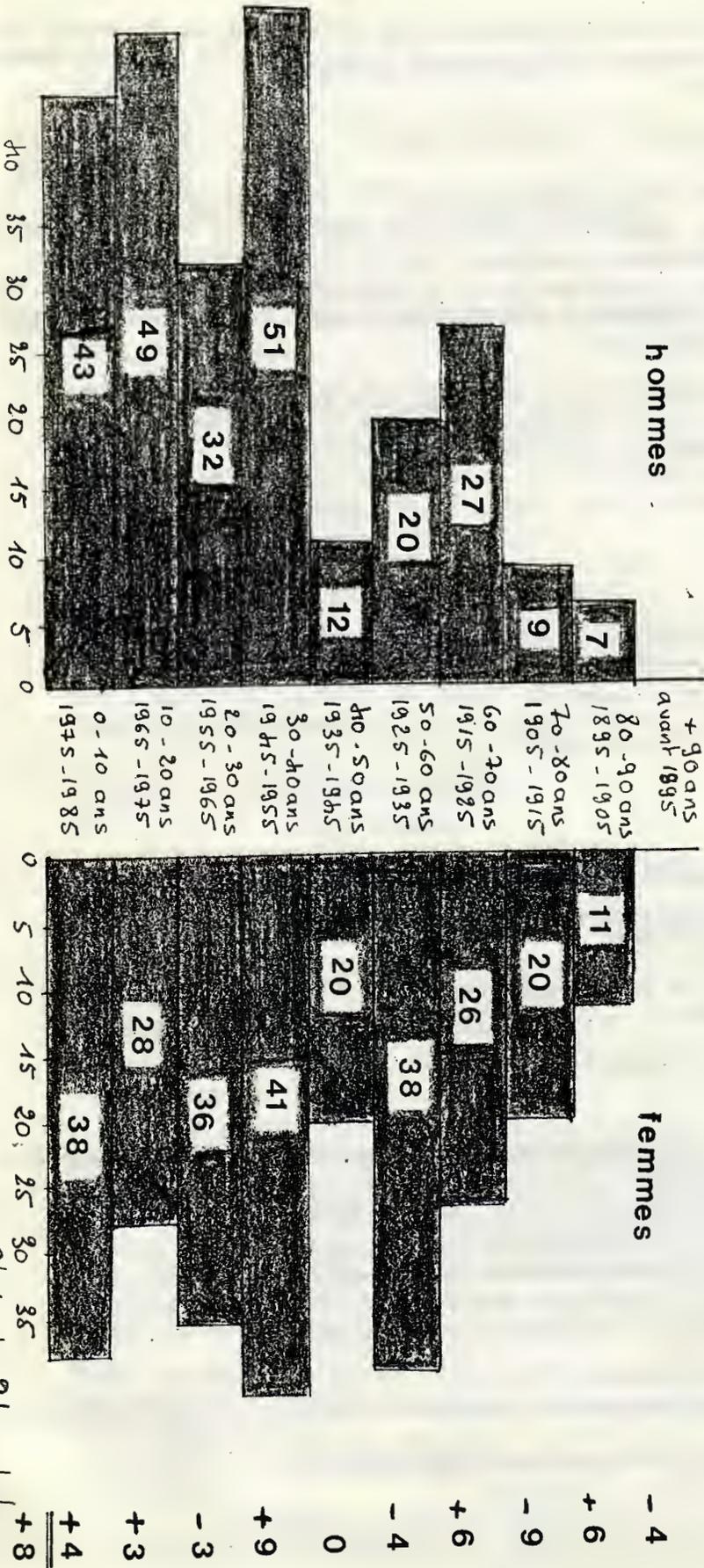
1962 : 641 habitants 1968 : 641 habitants.

FOREST

PYRAMIDE

DES

AGES



arrêtée le 24 octobre 1985
510 habitants

AFFAIRE DE LA TOUR

Dans cette affaire, tout a été organisé pour que le Maire et la majorité du Conseil ne soient pas informés.

Tout a été fait pour que le Maire et la majorité du Conseil n'aient pas le temps de réagir.

Tout a été fait pour qu'en 10 jours le sort de FOREST soit réglé pour des siècles.

Oui, nous n'avons eu que 10 jours pour stopper un plan qui allait figer FOREST dans un périmètre protégé ; seuls les hameaux de RICHEMONT, d'OVILLERS, de la CROISETTE et l'extrémité du village vers MONTAY allaient sortir indemnes. Nous n'avons eu que 10 jours pour réagir, mais pendant ces 10 jours, nous n'avons pas perdu notre temps.

1^e phase : 6 novembre après - midi :

Un coup de téléphone annonce, pour le 8 novembre à 11 heures, le passage des Inspecteurs des Monuments Historiques de PARIS.

But : inscrire la tour de FOREST au répertoire supplémentaire des Monuments Historiques.

2^e phase : 8 novembre à 11 heures :

Sont présents à cette réunion :

- les 2 personnes venues de PARIS.
- Mr JM WANECQUE et Mme J. PRUVOT, Conseillers désignés par le Maire, pour le remplacer.
- Mr X. MACHU de CAUDRY et Mr A. BARBIEUX, 3^e adjoint à FOREST, invités autrement.

3^e phase : 8 novembre à 12H45 :

Le Maire interroge les membres de la Commission pour en savoir plus sur cette affaire ténébreuse.

Il apprend que le dossier d'inscription de la tour passera en commission le lundi 18 novembre à LILLE et qu'un périmètre protégé, de 500 mètres autour de cette tour, sera aussitôt créé.

Il faut savoir que dans un périmètre protégé, les maisons se vendent difficilement car les acquéreurs sont rares.

Tout changement de couleur extérieure, toute amélioration doivent être soumis à l'autorisation des Monuments de France : pose de vélux, changement de portes, de fenêtres, installation de volets.

Toute construction nouvelle devient pratiquement impossible.

Tout projet de construction de bâtiments agricoles devient difficile voire irréalisable .

L'entretien des bâtiments agricoles pose de sérieux problèmes aux exploitants.

4e phase : 8 Novembre à 13 H 30 :

Le Maire ne peut accepter cette situation. Il convoque le Conseil par la procédure d'urgence.

5e phase : 8 Novembre à 20 Heures :

Réunion du Conseil de FOREST. Le Conseil s'oppose à ce projet et s'engage à faire procéder à des travaux de consolidation de cette tour en demandant les conseils de Mr GLEVAREC, architecte des Monuments de France. Mais ces travaux seront faits selon les disponibilités financières et sous le contrôle exclusif de la Commune.

6e phase: Mardi 12 Novembre après-midi :

Le Maire est reçu, sur sa demande, par Mme le Conservateur des Monuments Historiques à LILLE. Il lui remet en mains propres la délibération du Conseil de FOREST et expose le véritable point de vue des élus.

7e phase : Lundi 18 Novembre après-midi :

La commission se réunit à LILLE sous la Présidence de Mr le Préfet. Cette commission comprend un tiers d'élus, un tiers de personnes dépendant du Ministère de la Culture et un tiers de membres nommés par le Préfet.

Après une étude complète du dossier, cette haute instance décide de ne pas inscrire la tour au répertoire des Monuments Historiques.

Epilogue :

- Que Mr MACHU qui habite CAUDRY ait voulu jouer un " sacré tour " aux habitants de FOREST, ne nous étonne aucunement !
- Que des personnes " responsables " se soient associées à ce projet audacieux, cela nous paraît très inquiétant !



RIEN NE REMPLACE UNE MAMAN

MAIS AUSSI PARFOIS IL FAUT L'AIDER ...

Lorsque la mère de Famille est malade, est à l'hôpital, attend un Bébé...

La travailleuse Familiale est la maman d'un moment.

. Une intervention efficace

Avec discrétion, chaleur, la travailleuse familiale accomplit les tâches d'une journée de maman.

Pour l'exercer, les travailleuses familiales suivent une formation approfondie, sanctionnée par un diplôme d'ETAT.

. Une Fonction bien définie

L'emploi du temps d'une travailleuse familiale ne diffère pas beaucoup de celui d'une maman.

En relation avec l'équipe de l'Association pour l'aide aux Mères de famille, elle est le lien entre les différents organismes sociaux dont la famille peut avoir besoin.

. Comment faire appel à son aide ?

Ilsuffit de vous adresser directement à l'Association pour l'aide aux Mères de famille

(la plus proche de votre domicile) , soit:

59 Boulevard de l'Europe
59600 MAUBEUGE.

. Qui va la payer ?

Son employeur : L'Association.

La plus grande partie de l'intervention de la travailleuse familiale est payée par les différents services sociaux.

Une participation est demandée à chaque famille bénéficiaire en fonction de ses ressources.

Un Simple appel téléphonique vous permettra d'obtenir tous tous les renseignements pour mener à bien votre demande d'aide. Tél : 27.64.66.10 .

N'HESITEZ - PAS

C. BLOTTIAUX.

Dates de collecte des ordures Ménagères pour l'année 1986 :

(En ce qui concerne la journée fériée du Mercredi 1 Janvier 1986, vous serez informé en temps utile, de la date de rattrapage.).

Mercredi 1 Janvier 1986
Mercredi 29 janvier
Mercredi 26 février
Mercredi 26 mars
Mercredi 23 avril
Mercredi 21 mai
Mercredi 18 juin
Mercredi 2 juillet
Mercredi 16 juillet
Mercredi 30 juillet
Mercredi 13 août
Mercredi 27 août
Mercredi 10 septembre
Mercredi 8 octobre
Mercredi 5 novembre
Mercredi 3 décembre
Mercredi 31 décembre
Mercredi 28 janvier 1987.

Ce numéro 5 du Bulletin Municipal de FOREST a été imprimé en MAIRIE par nos soins.

Il a été tiré à 220 exemplaires.

Ont assisté à la réunion préparatoire : M. SANIEZ, D FONTAINE, D.DUBOIS, R. BLOTTEAU, M. AZAMBRE, Ch. BLOTTIAUX, J. PRUVOT, J.M. WANECQUE.

XXXXXX

Monique CASTELLA et J.M. WANECQUE ont tapé les articles.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Tous les livres seront remplacés le Mercredi 15 Janvier 1986.

ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE :

La Mairie a été avertie qu'une ligne à 2 circuits de 400 000 Volts chacun, reliant AVELIN (LILLE) à LONNY (Charleville-Mézières.), traversera le territoire de la commune (elle passerait à proximité du hameau de Richemont, pour se diriger vers Amerval.).

Un registre est déposé en Mairie pour y recevoir les éventuelles réclamations des agriculteurs et des propriétaires concernés.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Colis de Noël :

La distribution se fera le lundi 23 décembre après - midi.

2. Fête de Noël aux écoles : Jeudi 19 décembre après - midi

- film.
- spectacle offert par les enfants.
- distribution de jouets, coquilles (offerts par la Municipalité).
- Parents, Grands - parents, amis, vous êtes tous invités à manifester votre soutien.

3. Club des Aînés :

Les membres du Club sont heureux de se retrouver le mercredi après - midi (un mercredi sur deux).

L'ambiance y est toujours amicale.

Il est difficile de s'y ennuyer : on parle, on chante, on joue aux cartes, on fête un anniversaire,

Bref, rien ne manque , sauf peut - être quelques adhésions nouvelles.

Retraités, pré - retraités, n'hésitez pas à rejoindre le Club des Aînés de FOREST.

4. Imprimerie en ruines :

Le C. I. L. de Valenciennes est sur le point d'acquérir "l'imprimerie" pour y construire des logements locatifs.

Souhaitons l'aboutissement de ce projet.

5. Maison "Jeanne" :

Après le 5 janvier, la Commune pourra procéder à la démolition de cet immeuble (jugement du Tribunal Administratif de Lille en date du 19 novembre 1985).

Les enfants, rois de la fête



ETAT CIVIL

Naissances :

BLOTTIAUX Noémie : 30 juillet 1985.
RENAUD Paméla : 6 août 1985.
RENAUD Valentin : 6 août 1985.
HAUTECOEUR Adrien : 12 août 1985.
CAPPELIEZ Amandine : 5 octobre 1985.
BRUNOIS Stéphanie : 3 novembre 1985.
PRUVOT Matthieu : 13 novembre 1985.

Mariages :

29 juin 1985 : CLAEYS Vincent et
LACOMBLEZ Agnès.
20 juillet 1985 : CARLIER Jean - Noël et
LEDIEU Monique.
3 août 1985 : CATILLON Dominique et
GASSE Sylvie.
14 octobre 1985 : DEPREZ Alain et
CARTON Patricia.

Décès :

16 août 1985 : TRIGAULT Sophie (87 ans).
21 août 1985 : RUELE Léon (72 ans).
20 septembre 1985 : GUERDIN Jean-Baptiste (73 ans).
24 octobre 1985 : DEFINANCE Robert (54 ans).
17 novembre 1985 : JAMINSKI Joseph (80 ans).

LES TROTTOIRS AUX PIETONS

Notre Commune est située sur un axe routier où la circulation est dense. Le danger est présent à tout moment pour nos enfants. Il y a peu ou pas de solutions pour faire ralentir les automobilistes (que nous sommes) lors de la traversée de FOREST.

Mais certains identifient nos larges trottoirs à une chaussée et il n'est pas rare de croiser une voiture ou une moto roulant sur le trottoir.

Persuadé que nous sommes tous les gens responsables, je lance un pressant appel aux "conducteurs" coutumiers du fait, pour que soit mis fin à cette circulation abusive et dangereuse pour tous et surtout pour nos enfants.

Christian BLOTTIAUX

T.U.C : APPEL DE CANDIDATURES.

Le contrat de nos 2 stagiaires T.U.C prend fin en Janvier.
Ils ont bien travaillé. Au nom de la population, je les remercie
bien sincèrement. Je leur souhaite de réussir.

Le 1^{er} février, la Commune emploiera des nouveaux T.U.C .
Les candidats doivent être âgés de moins de 21 ans, ou de 25 ans
s'ils ont pointé durant une année au moins à l'A.N.P.E .

Un ou deux T.U.C seront affectés à des tâches d'entretien et de
nettoyage, comme par le passé.

Deux autres ayant une Formation de maçon pourraient être employés
à la consolidation de la tour ; s'il n'y avait pas de candidat à
FOREST, ces jeunes gens pourraient venir des communes voisines
(Faites le savoir).

La rémunération est de 1200 F/mois pour 20 heures de travail par
semaine (+ 100 F/mois, éventuellement).

Les candidats doivent venir s'inscrire en Mairie avant le 5 Janvier
1986.

Un retraité ou un pré-retraité bénévole ayant une expérience
professionnelle en maçonnerie pourrait de temps en temps venir
donner des Conseils.

M. SANIEZ

MISE AU POINT

En conclusion de cet article sur la fiscalité, j'aimerais
faire une petite mise au point.

J'ai été profondément choqué des remarques faites par certains.

Comme il a été maintes fois répété, nous avons constaté
des discordances totalement injustes au niveau des valeurs locatives
et des taxes d'habitation. En conséquence, les services du cadastre
ont procédé à des réajustements indispensables. Le travail du
géomètre a été totalement impartial dans les redressements effectués.

Afin que nos impôts ne soient pas trop élevés, il faut que chacun
de nous soit taxé à une juste valeur.

Christian BLOTTIAUX

numour & pinard

Bonjour les dégâts !



- Dans quel ballon voulez-vous que je souffle ?



- Voyons, Lucienne, c'était inutile de veiller si tard pour me préparer de la pâtisserie.



Sans paroles



- Voici son analyse de sang : c'est un saint-émilion 1972, monsieur le commissaire.



- J'ai de l'eau plein le corps ? Mais, docteur, c'est impossible... Ah ! j'y suis, ça doit être la glace que je mets dans mon whisky !